

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le mardi 2 août 2016 à 14 h 00 par
conférence téléphonique.

Sont présents

Mme Caroline St-Hilaire, vice-présidente, mairesse de la Ville de
Longueuil ;
M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif de la Ville de
Montréal ;
M. Marc Demers, maire de la Ville de Laval ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Alan DeSousa, membre du conseil de la Ville de Montréal ;
M. Normand Dyotte, maire de la Ville de Candiac ;

N'ont pu assister

M. Denis Coderre, président, maire de la Ville de Montréal ;
M. Claude Dauphin, membre du conseil de la Ville de Montréal.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et la secrétaire
suppléante de la Communauté, M^e Guylaine Morissette, assistent à
la séance.

CE16-184

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO S-203 DE LA VILLE DE
MIRABEL

Il est résolu d'approuver le règlement numéro S-203 de la Ville de
Mirabel modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de se conformer
aux dispositions du Plan métropolitain d'aménagement et de
développement de la Communauté métropolitaine de Montréal puisqu'il
est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan
métropolitain d'aménagement et de développement, et d'autoriser le
secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.

CE16-185

RÈGLEMENT 179 DE LA MRC DE ROUSSILLON

Il est résolu d'approuver le règlement 179 de la Municipalité régionale de
comté de Roussillon modifiant le schéma d'aménagement révisé afin de
créer cinq aires d'affectation « *Conservation* » à même trois aires
d'affectation « *Multifonctionnelle* » et une aire d'affectation
« *Multifonctionnelle structurante* » totalisant environ 35 hectares sur
plusieurs parties de lots sur le territoire de la Ville de Candiac puisqu'il
est conforme aux orientations, objectifs et critères prévus au Plan
métropolitain d'aménagement et de développement et d'autoriser le
secrétaire à délivrer un certificat de conformité conformément à la loi.



CE16-186

RÈGLEMENT 16-03 DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Il est résolu d'informer la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville, à l'égard du règlement 16-03 modifiant le schéma d'aménagement et de développement afin de corriger les plaines inondables de la rivière des Mille-Îles, dans le secteur des rues Bellerive et Skelton protégé par des digues à Rosemère, que :

- Le critère 3.2.1 et l'annexe 3 du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) n'ont pas fixé de cotes des zones à risque d'inondation de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies en raison des discussions entre la Ville de Laval et le gouvernement du Québec tenues à ce sujet ;
- Le gouvernement doit approuver ce règlement et il peut à cet égard se référer, entre autres, à l'avis du Centre d'expertise hydrique du Québec ;
- La Communauté ne peut approuver ou désapprouver ce règlement puisque le PMAD s'en remet aux discussions avec le gouvernement pour établir les cotes de crues de ces deux rivières et il appartient au gouvernement du Québec de permettre ou non l'entrée en vigueur du règlement.

CE16-187

DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU, DOSSIER CPTAQ 412294

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec, à l'égard du dossier 412294, que la Communauté est favorable à la demande de la municipalité de Saint-Mathieu relative à l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture afin de reconnaître un usage existant et étendre les usages autorisés du lot 2 496 914 au lot 2 496 913 visé par la demande, soit l'exploitation d'un commerce de restauration rapide, d'une station-service, d'un dépanneur et d'un lave-auto, puisque la demande ne va pas à l'encontre des orientations, objectifs et critères du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

CE16-188

ÉTAT DE LA SITUATION CONCERNANT LE KATHRYN-SPIRIT

Il est résolu de prendre acte du rapport final du Groupe de travail sur le navire abandonné Kathryn Spirit.

CE16-189

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher une secrétaire pour les services du Transport métropolitain et du Développement économique métropolitain pour combler un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, et de l'autoriser à signer ce contrat.



CE16-190 AUDIENCE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE SUR LE PROJET
ÉNERGIE EST

Il est résolu de donner mandat au président de la Communauté de présenter la position de la Communauté sur le projet Énergie Est de TransCanada lors de l'audience de l'Office national de l'énergie qui se tiendra le 29 août 2016.

CE16-191 MANDAT À LA COMMISSION DU LOGEMENT SOCIAL CONCERNANT LA
RÉVISION DES PROGRAMMES ET LA RÉORGANISATION DES RÉSEAUX
D'HABITATION

Il est résolu de confier à la Commission du logement social le mandat énoncé au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante concernant la révision des programmes d'habitation, la réorganisation des réseaux de partenaires de la Société d'habitation du Québec et la Stratégie nationale sur le logement du Canada.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 20.

Les résolutions numéros CE16-184 à CE16-191 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Guyline Morissette
Secrétaire suppléante